LE DEVELOPPEMENT DES POUVOIRS HYDRAULIQUES DE LA PROVINCE

Le développement industriel du Nouveau-Brunswick dépend de la quantité d'énergie électrique que l'on peut offrir et de son coût. — La Commission des Pouvoirs Hydrauliques. — Le développement de l'hydro à Musquash et à Grand Falls.

HISTORIQUE DE LA COMMISSION DES POUVOIRS HYDRAULIQUES

En 1920, la Législature du Nouveau-Brunswick, reconnaissant la nécessité d'avoir de l'énergie électrique à bon marché pour le développement de nos industries et pour l'usage domestique, passa un bill appelé "The New-Brunswick Power Act", incorporant une Commission provinciale pour développer les ressources d'énergie électrique de la province dans l'intérêt de tous les habitants. Cette Commission fut nommée au mois de juillet 1920, et les membres qui la composaient se mirent immédiatement à l'oeuvre. Dès le mois de novembre de la même année les travaux commençaient sur la rivière Musquash. Les usines étaient complétées au mois de juillet 1922 et prêtes à donner du pouvoir jusqu'à la ville de St-Jean. Au mois de novembre, la ligne Westfield était prête à distribuer la lumière et le pouvoir à tous les résidents établis sur son parcours. Une autre ligne de transmission à haute tension, fut construite dans la direction de Moncton, et au mois de février 1923, la ville de Moncton était éclairée par le pouvoir de Musquash.

D'après la "Dominion Board of Statistics" le nombre total des consommateurs d'électricité au Nouveau-Brunswick, en 1923, était de 23,250. La Commission provinciale des pouvoirs hydrauliques compte à date 11,287 compteurs (meters) alimentés par Musquash et 536 compteurs sur le North Shore System, ce qui fait un total de 11,823 clients. De ce nombre 952 consommateurs sont de la campagne, lesquels n'utilisaient pas l'électricité auparavant. Se basant sur les mêmes statistiques, l'on peut dire que 75,000 personnes bénéficient de l'énergie électrique développée par le gouvernement. Ce nombre représente 20% d la population totale du Nouveau-Brunswick, ou 37% des personnes qui font usage de l'électricité.

Le capital requis pour entreprendre tous les travaux, tels que développement des pouvoirs, lignes de transmissions distributions à la campagne, etc., est obtenu par l'émission de débentures provinciales, qui sont des obligations directes pour la province. La Commission, dans toutes ses entreprises, établit un fonds de réserve pour la rachat de ses obligations dans une période n'excédant pas 30 ans.

Les usines de Musquash porte maintenant une charge de 5,700 C.V., et ont produit durant le mois de décembre 1,500,000 heures kilowatt.

Le développement de l'énergie de la Musquash permet l'économie de 20,000 tonnes de charbon. Celui de Grand Falls fera économiser 250,000 tonnes par année.

La Commission a en opération 138 milles de lignes de transmission à haute tension 100 milles de distributions, alimente les deux plus grande villes de la province, deux autres petites villes, ainsi que plusieurs villages et cantons. En 1923 la Commission avait 5,412 clients. En l'an dernier elle en comptait 11,287.

Cette question du développement des chûtes du Grand Sault remonte à plus de cinquantes ans en arrière. A différentes époques des franchises avaient été accordées à des capitalistes américains avec la promesse de ces derniers qu'ils développeraient ces grandes ressources hydrauliques. Jamais rien ne fut fais. Les capitalistes attendaient toujours pour exécuter leurs promesses, l'instant où l'entreprise pourrait leur rapporter de gros profits.

C'est sous le régime Foster que la politique du développement de nos ressources hydrauliques par l'Etat fut mise en exécution, par le développement de la Musquash afin d'alimenter la ville de St-Jean. Les résultats furent tellement satisfaisants qu'on dut, sur les instances du public, établir un système de radiation dans tout le sud de la province et qui s'étend jusqu'à Moncton, couvrant les comtés de St-Jean, King, Queens et Westmorland.

Les résultats de cette première entreprise furent tellement encourageants que l'Hon. P.-J. Véniot, à son avènement au poste de Premier Ministre de la province, résolut d'entreprendre la mise en valeur des chûtes de Grand Sault. Il y a environ un an, le gouvernement demanda à la Commission des Pouvoirs Hydrauliques de la province, composée de l'Hon. Dr. Smith président et l'Hon. J.-E. Michaud commissaire, de faire une enquête sur la possibilité et le coût de l'entreprise au Grand Sault. La Commission, avec l'aide des meilleurs ingénieurs consultants du pays, a présenté au gouvernement un rapport très encourageant.

Le plus important et le plus difficile des préparatifs à cette entreprise n'est pas encore terminé. Les eaux de la rivière St-Jean, par leur situation géographique sont des eaux internationales qui ne peuvent être utilisées par le Canada ou les Etats-Unis qu'avec l'autorisation de la Commission des Eaux Internationales. Celle-ci est composée de représentants des deux pays nommés par Londres et Washington.

Les plans projetés pour l'utilisation des chûtes du Grand Sault comprennent trois barrages. Le premier sera à l'endroit des chûtes, le deuxième à la décharge du lac Témiscouata et le troisième sur la rivière St-François pour refouler les eaux jusqu'à la Rivière-Bleue. Vu que certains travaux se font dans la province de Québec, la Commission doit demander certains privilèges à la Législature de cette province, ce qu'elle fera à la présente session. Pour utiliser les eaux de la rivière St-François, dont la source est en terre américaine, la Commission devra également en demander la permission à la Législature du Maine, pendant la prochaine session qui doit avoir lieu au cours du mois de janvier.

Le travail de préparation, consistant en sondages et arpentages, a coûté près de $100,000. D'après les calculs des ingénieurs, l'on s'attend à développer de 40,000 à 100,000 chevaux-vapeur, selon le pouvoir que l'on obtiendra.

Les travaux de barrages commenceront aussitôt que les dernières formalités avec la Commission des Eaux Internationales et les Législatures de Québec et du Maine seront remplies.

Le coût de l'entreprise sera réparti de telle manière que le consommateur n'aura à payer que pour le service.

Avec le développement du Grand Sault et l'énergie actuellement générée à Musquash, la population entière du Nouveau-Brunswick jouira des avantages du pouvoir électrique, et ce, au prix coûtant. Non seulement l'électricité sera fournie à très bon marché, mais le pouvoir sera accessible à tout individu grâce aux lignes de distribution qui parsèmeront la province.

Le développement du Grand Sault, loin d'être un fardeau pour les contribuables, sera une grande source de revenus. Le côut entier sera réparti et payé par les consommateurs à chaque mois. La réduction sur le coût de l'électricité qu'apportera le développement de l'hydro à Grand Falls sera une économie de plus de trois cent mille piastres. Ceci montre la nécessité de commencer les travaux de construction immédiatement.

(annonce)

"COCKTAIL" N'EST PAS FRANÇAIS

Paris, 12.— "L'Académie Française ne veut pas du mot "cocktail" dans son dictionnaire" a déclaré Maurice Donnay, "mais non pas parce que l'Académie est devenue prohibitionniste, ni parce que l'Amérique est devenue anti prohibitionniste."

Plusieurs se demandent pourquoi le mot a été proposé. Un grand nombre d'autres regrettent que le mot n'ait pas été adopté, tandis que ceux qui sont au courant de la qualité des boissons mélangées servies dans les prétendus bars américains, à Paris, donnent tout leur appui moral à l'Académie.

"J'ai voté contre, bien que j'aie employé le mot dans ma pièce "Education de Prince", il y a plus de vingt ans", a déclaré M. Donnay. "J'ai agi ainsi parce que son usage est restreinte et n'a pas plus de prétentions à une place dans un dictionnaire français qu'une foule d'autres mots américains et anglais qui sont communs dans certains milieux en France. Si on adoptait cocktail, il y aurait pas de raison pour ne pas adopter "ice cream" en même temps."

CONSEIL

Une femme a fait durer un vieux poêle en l'arrageant de la façon suivante: elle a mêlé de la cendre et du sel à parties égales et en a fait une pâte dont elle a rempli toutes les fissures du vieux poêle, puis à l'aide de feuilles d'amiante elle a refait l'intérieur de son poêle excepté le fourneau.

FIERTE DE RACE

Un ménage de Canadiens-français, dans une aisance relative, a adopté une nièce orpheline. L'auteur nous présente dans Lucienne un beau caractère de jeune fille canadienne-française intelligente, sans pédanterie, ayant le goût artistique développé, une belle délicatesse de conduite et de tenue. La jeune fille est douce et soumise aux désirs de ses parents, mais il est un point sur lequel elle est intransigeante: sa race, sa religion, sa langue.

Est-il besoin de dire qu'au physique, Lucienne es un joli type de sa race.

La tante a cédé à l'ambiance de fréquentations dans les milieux anglais riches: elle veut que sa nièce épouse le fils d'un gros négociant venu des Etats-Unis qui a fait fortune à Québec.

M. Hartley, de son côté, ne veut pas ce mariage, parce que, dit-il, "cette jeune fille n'est pas de notre race, elle est catholique et elle n'a pas le sou"—et ces jeunes Canadiennes sont tellement fières de leur race...."

Bref, Lucienne résistera à sa tante, s'occupera peu de l'assentiment arraché par le jeune Hartley à son père elle épousera un jeune Canadien-Français de talant, Georges Crevier, auquel son oncle, un riche docteur de Québec, laisse toute sa fortune.

A côté de Lucienne, qui est d'une excellents éducation et d'allure distinguée l'auteur nous trace le portrait d'une jeune Canadienne-française qui veut lsinger l'anglais et qui, sans prendre les réelles qualités de la race saxonne, en accentue les défauts.

Gabrielle en est arrivée à oublier et à mépriser sa langue maternelle, ce qui la fait mépriser même des Hartley, auxquels elle veut plaire, car M. Hartley, qui parle correctement le français, n'a jamais songé à abandonner sa langue; il sait que tout homme qui abandonne sa langue renie sa patrie.

Voici, en quelques notes brèves, le plan d'ensemble de ce roman canadien, qui ne vise pas aux grandes phrases, qui est écrit simplement, mais comporte de l'observation, de jugement de bons enseignements et d'excellents principes exposés de façon alerte et agréable. L'ouvrage, illustré par Albert Fournier, fait partie des Editions Edouard Garand, 185 rue Sanguinet, Montréal. Cette maison vous enverra ce roman, sur réception de 30c.

LA SANTE PUBLIQUE

La situation rélative à la santé publique au Canada, est satisfaisante, si l'on se base sur les statistiques vitales du mois de novembre, et qui sont relevées d'un groupe de un million et demi de personnes de la classe industrielle en ce pays. La moyenne à cette époque de l'année. La diminution est due en grande partie à un déclin dans la mortalité causée par les maladies intestinales, la tuberculose, la néphrite chronique, l'hemorrhagie cérébrale et le cancer. La mortalité causée par la grippe, la pneumonie et autres maladies de l'organe respiratoire, est à peu près égale en moyenne à ce qu'elle était durant le mois precedent.

Durant les cinq derniers mois quatre cas de suicide et quatre d'homicide ont été rapportés en Canada ce qui offre un contraste frappant avec les chiffres rapportés aux Etats-Unis pour ces genres de morts violentes, durant la même période.

Le CANADA FRANÇAIS

Livraison de décembre 1924

La grande revue de l'Université Laval va de l'avant. La livraison de décembre nous est preuve nouvelle qu'elle marche de progrès en progrès. Cette fois encore ses nombreux lecteurs seront servis à souhait. Mgr L.-A. Pâquet, collaborateur bien connu, publie dans ce numéro l'un des chapitres d'un volume qui paraîtra bientôt. Ce chapitre raconte **Les triomphes de la parole de Dieu.** On sait qu'actuellement se fait, en France surtout, un grand mouvement en faveur du **Théâtre chrétien.** C'est M. Henri Ghéon qui en a pris la direction. M. Gaillard de Champris, professeur à l'Université Laval, consacre une chronique littéraire à ce **Renouveau.** Pages excellentes qui nous renseignent on ne peut mieux sur ce retour aux saines traditions. M. l'abbé Henri Simard nous donne son quatrième et dernier article sur **Les premiers principes de la T. S. F.** Dans ce même numéro les lecteurs trouveront encore des poésies, **La vieille maison** et **Sonnet du sable** signées par **Millicent,** poétesse bien connue, couronnée par le jury au dernier concours pour le **Prix David,** et Georges Boulanger, un jeune qui promet. **Les congrès scientifiques de Toronto.** tenus au mois d'août dernier, M. Adrien Pouliot, professeur à l'Université Laval, nouveau collaborateur, nous en parle avec autorité. La **Chronique de l'Université** est des plus actuelles et des plus instructives. Et cette fois encore, plusieurs pages de bibliographie qui ont pour objet les livres canadiens et européens les plus récents.

Abonnement, $3.00 par année. Casier 218, Université Laval, Québec.

Ce Superbe Piano Droit

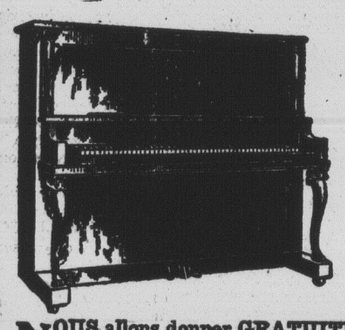

GRATIS

TROUVEZ LA SOLUTION

NOUS allons donner GRATUITEMENT et SANS CONDITION tous les magnifiques prix mentionnés ci-dessous aux personnes qui nous enverront la réponse correcte du problème "VINGT-SEPT". Vous n'avez aucun déboursé à faire pour participer à ce Concours et il n'y a ni chance ni tirage au sort en rapport avec la distribution de ces prix. C'est un concours d'habilité et de bon goût. La meilleure réponse, présentée sous la forme la plus attrayante, recevra le superbe piano SCHUBERT, style Louis XV, absolument GRATIS, et les autres prix seront décernés par ordre de mérite.

PREMIER PRIX
Le piano Schubert, Louis XV, illustré ci-dessus. Valeur . . $465

DEUXIEME PRIX
Un piano Schubert, Louis XV, de $465 pour. $125

TROISIEME PRIX
Un piano Schubert, Louis XV. de $465 pour. $150

QUATRIEME PRIX
Un Phonographe Sono-Phone, "Console". Valeur. $135

CINQUIEME PRIX
Un Phonographe Sono-Phone, style "D". Valeur. $110

94 PRIX ADDITIONNELS aux 94 meilleures réponses suivantes.

ENVOYEZ VOTRE REPONSE AU PLUS TOT, VOUS POUVEZ GAGNER LE PREMIER PRIX.

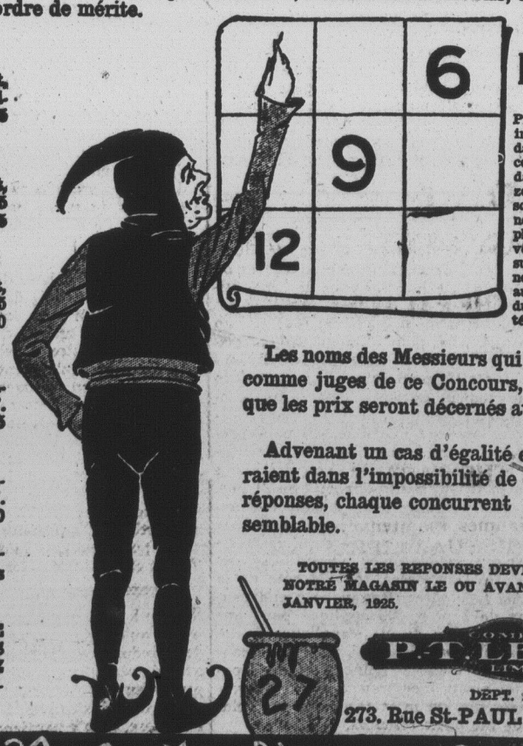

INSTRUCTIONS

Prenez les nombres de 5 à 13 inclusivement et placez-les dans les carrés de façon à ce qu'en les additionnant dans le sens vertical, horizontal ou diagonal, le total soit toujours 27. Le même nombre ne doit pas être employé deux fois. Vous pouvez envoyer votre réponse sur le carré, dans cette annonce, ou la disposer sur une autre feuille de papier, sur du carton ou tout autre matériel.

Les noms des Messieurs qui ont consenti à agir comme juges de ce Concours, sont une garantie que les prix seront décernés aux plus méritants.

Advenant un cas d'égalité et que les juges seraient dans l'impossibilité de décider entre deux réponses, chaque concurrent recevra un prix semblable.

TOUTES LES REPONSES DEVRONT ETRE RECUES A NOTRE MAGASIN LE OU AVANT LE MERCREDI, 28 JANVIER, 1925.

COMPAGNIE P. T. LEGARE LIMITEE
DEPT. F. & H.
273, Rue St-PAUL Québec.